



# PROJET PEDAGOGIQUE

## PRIJ Coutras

PRJ - PIJ - POINT CYB

Mai 2013

# SOMMAIRE

1-Finalité

2-Objectifs Généraux

3-Objectifs Opérationnels

4-Public visé

5-Missions

6-Modalités et moyens mis en œuvre

7-Horaires d'ouvertures

# 1- Finalité

Les principes pédagogiques définis dans le présent projet s'appliquent aux structures de la Communauté d'Agglomération du Libournais destinées aux jeunes du PRIJ de Coutras.

Le PRIJ de Coutras se veut une réponse adaptée aux formes actuelles d'engagement de la jeunesse. C'est un espace d'expression, d'information, et de prévention qui s'appuie sur un accueil libre. L'engagement et la prise de responsabilité avec le soutien des animateurs permettent une reconnaissance qui favorise le lien social.

## 2- Objectifs Généraux

Dans le cadre des missions du PRIJ de Coutras, il conviendrait de :

- **Développer** un lieu d'accueil, d'informations et d'animations pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, qui soit un espace d'échange et de rencontre afin de permettre leur épanouissement et ainsi les rendre acteurs dans la société.
- **Favoriser** la découverte de tout environnement : social, sportif, culturel, artistique, naturel, géographique, touristiques...
- **Développer un site informel** pour aider les jeunes et les adultes dans leur recherche d'emploi, de formation, mais aussi pour leur recherche personnelle et ainsi les rendre plus autonomes.
- **Accompagner** les jeunes vers les structures sociales existantes.
- **Assurer** le fonctionnement d'un Accueil Jeunes pour un public âgés de 12 à 17 ans
- **Susciter** des envies en proposant diverses actions d'animation
- **Ecouter** leurs demandes pour répondre à leurs besoins et les aider dans leurs démarches participatives (aides aux projets de jeunes)
- **Faire découvrir** le patrimoine social, culturel, artistiques, sportifs, touristique du territoire, de notre région, de notre pays avec une ouverture sur l'Europe et le monde
- **Favoriser** l'éveil et le développement physique et psychique des jeunes

## 3- Objectifs opérationnels

- **Développer** des lieux d'accueils en les dynamisant par des actions d'animation tout en valorisant le territoire (équipements sportifs, culturels, patrimoine...)
- **Sensibiliser** les jeunes sur le respect (autrui, locaux, matériel...) et la tolérance.

- **Favoriser** la mise en relation des jeunes par des rencontres et échanges inter structures et intercommunales (sorties en commun, séjour, animations ponctuelles...)
- **Analyser** les besoins et les attentes des jeunes ; les mobiliser pour les rendre créateurs de projets afin qu'ils s'investissent, par des démarches personnelles ou de groupe, sur des secteurs qui leurs sont propres (montage de dossier, création d'association, renseignements juridiques ou administratifs, planification de sorties...).
- **Permettre** aux jeunes l'ouverture sur le monde en vue d'une socialisation avec les outils Information Jeunesse, Internet et Multimédia, des échanges culturels, des sorties et voyages à l'étranger ; et aussi favoriser l'accès à la formation.
- **Les rendre attentifs** à la prévention par des actions d'information et l'intervention de spécialistes. Sur des thèmes larges de consommation de produits (tabac, alcool, drogues) et de comportements à risques (suicide, délinquance, sécurité routière...).
- **Favoriser** l'accès aux actions proposées :
  - o Payantes : séjours, sorties
  - o Peu onéreuses : sorties ou activités ponctuelles
  - o Gratuites : animations locales, « sport, information jeunesse, multimédia (Internet, recherche, CV, lettres de motivation...) ».
- **Permettre** à la population ainsi qu'aux familles d'être informé sur la vie du PRIJ de Coutras en les invitant à des rencontres et en diffusant des plaquettes d'informations et d'animations.
- **Favoriser** le lien social en renforçant les solidarités, les relations intergénérationnelles, les échanges de savoir-faire et savoir être.
- **Encourager** les partenariats locaux afin que les acteurs du territoire (institutionnels ou associatifs) soient complémentaires et cohérents dans leur démarche éducative.

## 4- Public Visé

**Notre mission de service public implique l'accueil et l'information les plus larges possibles pour les jeunes vivants sur le territoire et au-delà :**

Les publics Accueillis : **PRJ, Accueil de Loisirs** 12-17ans

**PIJ** 13-25 ans

**Point Cyb** 13-25 ans et plus

## 5- Missions

- Accueillir : mixité, mixité sociale, culturelle...
- Accessibilité : horaires atypiques, gratuité des services, sorties peu onéreuses...
- Mettre en place des lieux adaptés aux publics visés : local Info Jeunesse, Point Cyb, lieu d'échange et de rencontre.
- Faire vivre un espace d'expression, de valorisation, d'écoute, d'animation, de projet, d'appui pour la citoyenneté.
- Organiser les loisirs : éducatifs, culturels, sportifs, artistiques...
- Favoriser la mise en place d'activités d'expressions sportives, artistiques...
- Aider et accompagner les projets des jeunes.
- Sensibiliser les jeunes à l'information (prévention, conduites addictives, alimentations...
- Initier aux nouvelles technologies...

## 6- Modalités et moyens mis en œuvre

Pour répondre aux objectifs précédemment définis, le PRIJ de Coutras met en place **des moyens** :

- **Des Locaux** : Un **Point Cyb**, un **PIJ** et un **PRJ** (Accueils de loisirs)
- **Du matériel** :
  - o **multimédia** (8 PC, 1 APN, 1 Camescope, réseau Internet),
  - o **documentations** CIJA, CIDJ, revues jeunes.
  - o **Sportifs** (équipements)
  - o **Audio visuel** (TV, lecteur DVD, console de jeux)
  - o **Jeux** de sociétés...
- **Un environnement**
  - o **sportif** : des plaines de sports, des salles de sports, des cours de tennis, des piscines, terrain de moto cross...
  - o **naturel** : des sentiers forestiers (pour randonnée pédestre ou VTT), des bases nautique, 2 rivières la Dronne et l'Isle (pour canoë kayak, pêche)...
  - o **culturel** : espace culturel, cinémas, offices de tourisme...

- **Un encadrement qualifié** :

- Une responsable Jeunesse du Secteur de Coutras / Abzac  
DEDPAD / BEESAPT / BAFD
- Un directeur de PRJ (accueil de Loisirs), animateur PIJ et Point Cyb  
BEESAPT / BAFA / SB
- Un Responsable Point Cyb et PIJ, animateur PRJ (accueil de Loisirs)  
BEATEP Multimédia / BAFA / SB
- Un(e) animateur(trice) saisonnièr(e) vacances d'été

Une certaine souplesse dans l'encadrement permet aux animateurs du Point Cyb et PIJ de passer sur l'Accueil de Loisirs et réciproquement.

## 6bis- Autres modalités

- Avoir dans sa structure des permanences à destination d'un public en difficulté :
  - o **Le Réseau Santé Social Jeune** (tous les mercredis et vendredis PM)
  - o **la Mission Locale**
  - o **Le CIDFF** - centre d'information du droit des femmes et des familles (le jeudi sur RDV)
  - o **L'Armée de Terre** (sur RDV)
  - o **Le Planning Familial** sur animations spécifiques.
  - o **L'HAJPL** (permanence logement tous les mardis après midi semaine paire)
- De faciliter au maximum l'accessibilité aux structures.
- D'élaborer chaque année un budget du service soumis au vote du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- De recruter du personnel pour les différentes missions : saisonnier été, professionnel dans le cadre de certaines thématiques (santés, préventions, artistiques, culturelles...).
- De mettre en place des actions et monter des projets. Ces actions ou projets seront accompagnés de modalités d'évaluation et de suivi pour une validation par la commission jeunesse de la CALI
- De soutenir les actions existantes.
- De développer un partenariat logistique et financier avec des nouveaux organismes.
- De développer la mise en place d'outils de communication.
- De réunir l'équipe d'animation (tous les mardis matin) pour :

- Mettre en place des plannings d'activités pour chaque vacances scolaires (stages, ateliers, sorties, séjours...)
- Elaborer le fonctionnement (règlement intérieur, charte...)
- Contacter les différents prestataires (structures d'hébergement, spécialistes, professionnels...) pour organiser nos actions.
- D'élaborer un budget annuel

## 7- Les horaires d'ouverture

### **Hors vacances scolaires :**

Mardi	13h00 - 18h30
Mercredi	09h00 - 12h00 et 13h00 - 18h30
Jeudi	09h00 - 18h30
Vendredi	09h00 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Samedi	14h00 - 18h00

### **Vacances Scolaires :**

Lundi	11h00 – 19h00
Mardi	11h00 – 19h00
Mercredi	11h00 – 19h00
Jeudi	11h00 – 22h00 (généralement fermé pour cause de sortie)
Vendredi	11h00 – 17h00